



## **Convocation à l'Assemblée Générale Ordinaire du Bidarteko Surf Club**

Chers membres, chers partenaires,

J'ai le plaisir de vous informer que l'Assemblée Générale Ordinaire de notre association se tiendra :

**Le vendredi 26 Février 2021 à 18h30  
Via ZOOM**

L'ordre du jour est le suivant pour la période du 1<sup>er</sup> septembre 2019 au 31 août 2020 :

- Rapport moral;
- Bilan sportif;
- Approbation du bilan financier
- Election du conseil d'Administration.

Les candidatures devront nous être parvenues au siège de l'association ou par mail avant le 19 Février 2021

- Projets pour l'année 2021
- Questions diverses

Conformément à l'article 9 et 14 de nos statuts:

« Les membres suivants disposent du droit de vote :

- les adhérents licenciés,
- les adhérents non licenciés,
- les mineurs adhérents licenciés de 16 ans au jour de l'assemblée
- les mineurs adhérents licenciés ou mineurs adhérents non licenciés au jour du vote représentés par leurs représentants légaux.

*Pour pouvoir voter, les membres doivent être à jour du paiement de leur cotisation pour l'année civile à la date de convocation de l'assemblée.*



*Chaque membre peut se faire représenter par un autre membre de l'association muni d'une procuration. La représentation par toute autre personne est interdite. Chaque membre présent ne peut détenir plus de 3 procurations au cours d'une même assemblée.*

*Si un membre est porteur d'au moins 5 voix, il ne peut porter d'autres procurations.*

*Chaque parent d'un enfant adhérent licencié mineur procède au vote sans procuration.*

*Les mineurs adhérents licenciés de 16 ans révolus au jour du vote, en cas d'absence le jour de l'assemblée, ne peuvent être représentés que par leur parent ou représentant légal ».*

*« Sont éligibles au Conseil d'Administration:*

- les adhérents licenciés majeurs,*
- les adhérents non licenciés majeurs,*
- les adhérents licenciés mineurs de plus de 16 ans au jour de l'élection.*

*Les candidats à l'élection du conseil d'administration doivent être à jour de leur cotisation au moment de la convocation, avoir été membre de l'association au cours de l'année précédente ou par le passé ».*

Ainsi, si vous n'êtes pas en mesure d'assister à l'Assemblée Générale, vous trouverez en pièce jointe un formulaire de vote par procuration.

NB 1 : pour plus d'efficacité et afin de répondre le plus précisément possible, les questions parviendront au club par mail avant le 19 Février 2021 soit 7 jours avant l'Assemblée Générale.

NB 2 : le président et le Conseil d'Administration se tiennent à la disposition des membres souhaitant s'investir plus dans leur club, que ce soit en devenant membre du CA ou bien de façon ponctuelle.

Nous comptons sur vous!

Le Président,  
Loïc ERRAN



## POUVOIR DE PROCURATION

Je soussigné.....donne pouvoir  
à M.....

Licence 2021 n° : .....

Adhérent au Bidarteko Surf Club pour me représenter à l'Assemblée  
Générale Ordinaire du 26 Février 2021.

En conséquence, assister à la réunion de cette Assemblée, prendre part  
à toutes les délibérations et à tous les votes sur les questions de l'ordre  
du jour.

A : ..... Le : .....2021

Signature:  
(Précédée de la mention manuscrite  
« Bon pour pouvoir »)